Appel à note d'intention
Pour une Résidence de création
Cinéma d'animation dans un collège



Favoriser la rencontre des collégiens avec le cinéma d'animation et la possibilité d'un autre regard.

Contexte :

Le Département de Seine-et-Marne, par l'intermédiaire de sa **Médiathèque départementale** et dans le cadre de son Schéma de développement de la lecture publique, propose une résidence de création dans un collège pour un.e réalisateur.trice, ou technicien. ne, ou producteur.trice ou médiateur.trice dans le domaine du cinéma d'animation afin de soutenir la création en favorisant le partage de son processus, l'analyse de l'image, la construction filmique.

La Médiathèque départementale soutient depuis plus de cinq ans la diffusion du cinéma d'animation en fédérant sur le département la fête du cinéma d'animation en partenariat avec l'association AFCA et en formant bibliothécaires et professeurs à la diffusion de courts, moyens et longs métrages.

L'adolescence est une période où le rapport à l'image est puissant mais la richesse et diversité du cinéma d'animation méconnue. Il est important d'offrir aux collégiens ces champs artistiques en leur permettant d'entrer dans les coulisses de fabrication, d'écriture, de réflexion d'une construction de film d'animation, de participer concrètement au processus de réalisation, de visionner avec eux une sélection.

Ce projet de résidence s'inscrit dans la continuité des missions de la Médiathèque départementale. Le collège choisi pour accueillir cette résidence sera déjà engagé dans des actions de valorisation du cinéma.

Description de la résidence :

Il s'agit d'une résidence de création qui permet la rencontre des collégiens avec une démarche artistique. L'artiste choisi portera une attention particulière aux actions en direction des collégiens.

Le la résident.e retenu.e disposera de 70% de son temps pour une création personnelle, sur un projet qu'il elle devra présenter et partager avec le collège et la Médiathèque départementale. Il elle

disposera d'un bureau ou d'un espace de travail au sein du collège. 30% du temps sera consacré à des actions culturelles en direction des collégiens, construites avec les équipes enseignantes et la Médiathèque départementale. Des actions en périphérie avec les acteurs culturels locaux (médiathèques, cinéma, associations, etc.) seront prévues pour faire rayonner territorialement la résidence.

Le projet devra se réaliser et s'adapter aux conditions sanitaires en vigueur.

Une à deux réunions de travail seront programmées avec le collège afin de structurer de façon partenariale la résidence, qui débutera en septembre 2024 et s'achèvera en juin 2025.

Calendrier prévisionnel :

8 décembre 2023 : Fin du dépôt des notes d'intention pour candidater.
Janvier 2023 : Choix de deux à trois dossiers.
Février 2023 : Rencontre de deux ou trois candidats.es pré-sélectionnés. ées sur dossier par la Médiathèque départementale avec l'équipe pédagogique du collège et choix de l'artiste ou d'un collectif d'artistes.
Avril-mai: Une à deux réunions de préfiguration de résidence.

La résidence est d'une durée de 10 mois et peut se décliner selon plusieurs modalités en fonction des calendriers de chacun des acteurs du projet : soit une à deux journées de présence par semaine le temps de la résidence soit des jours regroupés. **Elle se déroulera de septembre 2024 à Juin 2025.**
Une à deux réunions de préfiguration de résidence seront programmées en avril- mai 2024 avec le résident sélectionné.

Budget alloué par la Médiathèque départementale :

-Le budget total de la résidence est de 20 000 euros TTC, versé directement au résident.
Ce budget comprend la bourse de création, les 30% d'actions culturelles, le matériel nécessaire à la réalisation des ateliers, des cartes blanches ou participations d'invités extérieurs ainsi que les frais de transports, repas et de diffusion. L'artiste résident devra assurer sa mobilité. Le collège choisi peut être en zone rurale éloignée de tout transport en commun.

Candidature :

Le dossier de candidature doit comporter une lettre d'intention qui précise le projet de création du de la réalisateur. trice ou producteur.trice ou technicien. nne ou médiateur.trice, ainsi que les actions avec les collégiens qu'il. elle pourrait mener en lien avec ce projet (ateliers, cartes blanches, master class, projections, invités, etc), un CV du de la postulant.e et ses expériences précédentes dans un domaine proche.

Le dossier de candidature est à déposer auprès de :
stephane.miette@departement77.fr et valerie.petit@departement77.fr avant le 8 décembre 2023.
Le comité de sélection mis en place par la Médiathèque départementale avisera le la candidat. e retenu.e la première quinzaine de janvier.

Critères de sélection :
- Qualité de la démarche de création
- Pertinence des actions culturelles proposées pour un public adolescent
- Prise en compte et adaptabilité du projet en fonction des objectifs des équipes enseignantes et de la Médiathèque départementale
- Adaptabilité aux conditions sanitaires en vigueur
- Respect et efficience de l'utilisation du budget des 20 000 euros, aucune somme supplémentaire ne sera allouée.

Comité de sélection:
Deux représentants de la Médiathèque départementale
Un représentant de l'Education Nationale
Un représentant de la Direction des Affaires Culturelles du Département
Un ou deux élus départementaux